



LA LETTRE D'INFORMATION  
TECHNIQUE DE LA DIRECTION  
DE L'AUTONOMIE

# Autonomie Actu

N°16

Février 2022

## SOMMAIRE

### P1

• CAMPAGNE BUDGÉTAIRE  
2021

• SÉCUR : PROGRAMMATION  
DES INVESTISSEMENTS  
MÉDICO-SOCIAUX

### P2

• PROGRAMME ESMS  
NUMÉRIQUE : PHASE  
D'AMORÇAGE

• ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS  
• LA COMMUNAUTÉ 360 DU  
CANTAL EST LANCÉE

### P3

• VIA TRAJECTOIRE HANDICAP  
DÉSORMAIS DÉPLOYÉ DANS  
TOUS LES DÉPARTEMENTS

• EMPLOI ACCOMPAGNÉ :  
517 PERSONNES  
DÉJÀ BÉNÉFICIAIRES

• 6 ORGANISMES HABILITÉS  
À FORMER AU CNIA

### P4

• SSIAD RENFORCÉS :  
CRÉATION DE 20 PLACES  
EXPÉRIMENTALES

« *Autonomie Actu* » est la lettre d'information de la filière autonomie de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes. Cette newsletter a pour but de vous informer des évolutions en cours, des documents ou outils qui sont mis à disposition pour l'accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap.

### CAMPAGNE BUDGÉTAIRE 2021

Retrouvez la campagne budgétaire 2021, pour les secteurs des personnes âgées et celui des personnes en situation de handicap, dans la fiche repère dédiée !

> [Fiche repère Campagne budgétaire 2021](#)

*Référente dossier : Christelle Sanitas*

### SÉCUR : PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX

Le 10 mars 2021, le Premier ministre a présenté le **plan de relance des investissements du Sécur de la santé**, qui consacre 19 Mds € sur 10 ans à l'amélioration de notre système de santé, dont 2,1 milliards dédiés au secteur médico-social sur 5 ans. Au niveau régional, l'investissement total représente 1,613 milliards d'€.

**En 2021, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a été dotée, pour le secteur médico-social, de :**

- 36,5 M € pour le PAI personnes âgées - immobilier
- 17,4 M € pour le PAI personnes âgées - investissements du quotidien
- 3,3 M € pour le PAI personnes en situation de handicap - immobilier

Suite à ces attributions, l'ARS a défini sa stratégie régionale d'investissement en santé le 15 octobre 2021, résultant d'une démarche partenariale affirmée (mise en place du [Comité régional d'investissement en santé - CRIS](#) - installé le 17 mai 2021, réunions de chaque Conseil territorial en santé - CTS -).

> [Consultez l'article dédié sur le site internet](#)

*Référente dossier : Dorothée CHARTIER*



**1,6 Mds €**

**Sécur  
investissement  
en Auvergne-  
Rhône-Alpes**



24

**dossiers ESMS numérique seront accompagnés par l'ARS**



L'enjeu du programme ESMS numérique est d'accompagner les établissements médico-sociaux au virage numérique. Il décline la mesure 21 de la feuille de route nationale du numérique en santé, qui a pour objectif de permettre aux établissements de déployer une solution « Dossier informatisé de l'utilisateur » (DUI) ou de faire monter en compétences la version déjà en place.

Pour rappel, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a publié deux Appels à projets (AAP) en 2021, afin de financer ces projets. > [Consultez l'article dédié sur le site internet de l'ARS.](#)

#### Point d'avancement des projets :

- AAP temps 1 (février-mars 2021) : **7 dossiers ont été retenus**, consommant la totalité de l'enveloppe avec les projets inter régionaux financés. À ce jour, tous les marchés publics ont été publiés par les porteurs, et 50% d'entre eux ont contractualisé avec un éditeur.
- AAP temps 2 (juillet-octobre 2021) : **17 projets ont été retenus**. Un accord de principe de l'ARS leur a été notifié. Les projets sont en cours de lancement avec une prise de contact avec le Réseau des acheteurs hospitaliers (RESAH) (conventionnement et accès aux documents du système d'acquisition dynamique).

#### Directeurs et responsables SI : répondez à l'enquête !

L'ARS, le Groupement de coopération sanitaire (GCS) SARA et le collectif SI régional souhaitent établir un état des lieux du numérique au sein des ESMS. Aussi, il est proposé aux directions ou responsables des systèmes d'information (SI) de répondre à un questionnaire.

> [Retrouvez les informations concernant ce questionnaire sur le site de l'ARS](#)

#### Webinaire de prévention et de sensibilisation à la cyber sécurité

Un webinaire de prévention et de sensibilisation à la cyber sécurité est proposé le mardi 8 février prochain de 14h à 15h à tous les personnels des ESMS qui sont amenés à utiliser un système d'information dans le cadre de leurs fonctions.

> [Pour en savoir plus sur le webinaire et s'y inscrire](#)

*Référente dossier : Frédérique Chavagneux*

#### ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS

En déclinaison du plan national, l'ARS pilote le plan d'attractivité des métiers du grand âge et de l'autonomie 2021-2023 pour la région.

**Objectifs :** contribuer à augmenter le nombre de professionnels sur le marché du travail, valoriser les métiers et soutenir les établissements sociaux et médico-sociaux dans leur gestion des ressources humaines. Le plan prévoit également d'accompagner les pratiques professionnelles pour les adapter aux enjeux du secteur.

> [Consultez le site internet pour plus d'informations](#)

*Référente dossier : Christine MARTIN*

#### LA « COMMUNAUTÉ 360 » DU CANTAL EST LANCÉE

**Une plateforme d'appels a été mise en place au bénéfice des personnes en situation de handicap et de leurs aidants pour trouver des solutions adaptées à chaque situation, grâce à un nouveau mode d'organisation entre acteurs.**

La Communauté 360 du Cantal est une méthode collaborative d'accompagnement permettant une synergie dans les réponses apportées aux usagers. Ainsi, sur l'impulsion de l'ARS et la Maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH), deux opérateurs, l'ADAPEI 15 et les PEP 15, ont participé à la mise en place de la Communauté 360.

“ L'idée de ce numéro vert n'est pas de se substituer aux dispositifs déjà présents dans le département », expliquent les membres de la Communauté 360. « C'est d'une part d'offrir aux personnes qui ne sont pas déjà identifiées une porte d'entrée simple et efficace dans le réseau des acteurs de l'accompagnement, et d'autre part d'agir en renfort des solutions déjà en place en proposant aux usagers des solutions construites à plusieurs”.



À consulter  
COMMUNIQUÉS  
DE PRESSE -  
COMMUNAUTÉS 360 :  
- [DANS LA LOIRE](#)  
- [DANS LE RHÔNE](#)

Au 1<sup>er</sup> novembre 2021,  
sont présents dans l'annuaire  
Via Trajectoire PH :

**1 241**

**ESMS secteur  
adulte**

**499**

**ESMS secteur  
enfant**

**18 450**

**dossiers d'usagers  
enregistrés**

**517**

**personnes  
accompagnées**

**3,5 M €**

**de budget pour  
2021/2022**

(+ 88 % par rapport à 2020)

Le 0 800 360 360 est opérationnel dans ce département depuis le 17 novembre. Un coordinateur répond aux demandes des appelants, tous les jours de 7 h à 21 h. L'accompagnement des appelants se fonde sur une écoute attentive de leurs besoins et la prise en compte de leur environnement de vie. Tous les acteurs concernés par la situation coopèrent à l'élaboration de solutions concertées en réponse aux appelants.

> [Consultez le communiqué de presse de lancement](#)

*Référente dossier : Christelle LABELLIE-BRINGUIER*

### VIA TRAJECTOIRE HANDICAP DÉSORMAIS DÉPLOYÉ DANS TOUS LES DÉPARTEMENTS

Depuis le début de l'année 2021, l'ensemble des MDPH de la région utilise le portail Via Trajectoire PH pour la gestion des orientations en ESMS. ViaTrajectoire devient le mode d'adressage unique des notifications auprès des ESMS dans notre région. Chaque ESMS bénéficie ainsi d'un tableau de bord qui lui permet de gérer en temps réel les notifications de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qu'il reçoit et de répondre aux demandes d'accompagnement.

Néanmoins, le niveau d'appropriation de l'outil par les ESMS reste très variable. Des séances de formations ont donc été proposées fin 2021 par le GCS SARA, d'autres auront lieu en 2022 afin de faciliter l'utilisation de l'outil et de permettre la mise à niveau avec les nouvelles fonctionnalités. Des MDPH ont aussi proposé des séances d'information sur les bonnes pratiques d'enregistrement.

**En 2022, des évolutions sont attendues**, en particulier avec l'ouverture par la CNSA d'un système d'information de suivi des décisions. Tous les professionnels (ARS / CD / MDPH / ESMS) auront accès à une interface unique, présentant des indicateurs de pilotage de manière graphique, construits à partir des données recueillies dans ViaTrajectoire. Par ailleurs, l'ouverture du module usager est lui aussi envisagé, comme c'est déjà le cas dans d'autres régions.

**La période de déploiement territorial achevée, une nouvelle phase s'ouvre désormais** où les différents utilisateurs devront amplifier l'utilisation de la plateforme afin que celle-ci continue de s'enrichir. Un usage plus étendu permettra une amélioration de la qualité des données en général.

*Référente dossier : Séverine BARBAT*

### EMPLOI ACCOMPAGNÉ : 517 PERSONNES DÉJÀ BÉNÉFICIAIRES

L'ARS est mobilisée pour l'emploi accompagné des personnes en situation de handicap depuis 2017. **Objectif: permettre aux personnes d'accéder et de se maintenir dans l'emploi.** Ce dispositif couvre l'ensemble de la région et se développe grâce au partenariat avec les acteurs de l'insertion professionnelle, de l'emploi et du handicap.

La région Auvergne-Rhône-Alpes est la 3<sup>e</sup> région en nombre de personnes accompagnées : 517 personnes l'ont été depuis sa création, pour un budget en constante évolution.

Le dispositif emploi accompagné évoluera prochainement afin de renforcer la coopération des acteurs, et d'optimiser encore davantage la couverture territoriale.

> [Pour en savoir plus, consultez l'article dédié sur le site internet de l'ARS](#)

*Référente dossier : Aurélie PERRET*

### 6 ORGANISMES DE FORMATION HABILITÉS À FORMER AU CNIA



Le Certificat national d'intervention autisme (CNIA), créé par l'État, a pour objectif de renforcer les compétences des professionnels accompagnant des personnes porteuses de Troubles du spectre de l'autisme (TSA). Il permet d'actualiser les compétences professionnelles, en conformité avec les recommandations de bonnes pratiques.

En Auvergne-Rhône-Alpes, 6 organismes sont désormais habilités, afin de répondre à cet enjeu prioritaire de formation inscrit dans la stratégie nationale autisme 2018-2022. **Grâce à des contenus riches alternant théorie et pratique, les professionnels trouveront dans cette formation de réels outils pour l'accompagnement des personnes concernées et de leurs proches.**

L'attribution du CNIA reconnaît et établit le niveau de compétences des professionnels, qui pourront ainsi contribuer à l'essaimage des bonnes pratiques au sein de leurs équipes, auprès de leurs partenaires et/ou dans le cadre d'action de formation dédiées aux TSA.

> [Informations et inscriptions sur le site internet de l'ARS, rubrique Agir pour l'autisme au sein des TND](#) > [Plan de développement des compétences autisme](#)

*Référente dossier: Christine Martin*

### **SSIAD RENFORCÉS : CRÉATION DE 20 PLACES EXPÉRIMENTALES**

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes soutient le développement d'une « offre intermédiaire » de prise en charge des soins infirmiers pour les personnes âgées dont :

- la dépendance augmente ;
- la prise en charge par le SSIAD classique se révèle insuffisante ;
- mais qui ne nécessite pas une intervention en hospitalisation à domicile.

L'agence a ainsi lancé un appel à candidatures en juin 2021, **créant 20 places de SSIAD renforcés** ([à consulter sur le site internet](#)). Pour cette expérimentation, l'ARS a fait le choix de mobiliser les départements définis comme étant prioritaires au sein du Schéma régional de Santé 2018-2023, particulièrement fragilisés dans notre région : **la Drôme, la Haute-Savoie, la Métropole de Lyon et l'Isère.**

Un renforcement des moyens de fonctionnement de l'établissement porteur va être attribué, dans le cadre du FIR, à hauteur de 12 000 € par place, sur un volume capacitaire de places autorisées et installées.

#### *Les candidats retenus*

**Haute-Savoie** : association Soins prévention accompagnement à domicile

**Métropole de Lyon** : association Service Maintien à domicile à Lyon et association Soins et santé.

**Délégation de l'Isère** : CCAS Grenoble.

*Référente dossier: Roselyne COCHERIL*



*Les départements ont été classés en 3 grandes catégories, selon les taux de places installées en hébergement permanent, pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus. [Schéma régional de santé, partie Offre des ESMS, réduction des inégalités territoriales de l'offre, p. 189.](#)*



**L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est maintenant sur LinkedIn**  
[Rejoignez-nous !](#)



> [Suivez-nous également sur Twitter](#)